

Grand Paris cherche nouveau modèle d'urbanisme

En lieu et place du modèle ZAC vertical et ultra-centralisé



par Jacques Secondi

Moment historique. La colonne vertébrale est tracée, il reste à y fixer les éléments qui la feront s'animer. Les "aménageurs" du Grand Paris – élus, urbanistes, architectes, promoteurs... – se préparent à mettre en musique le bouleversement engendré par le métro du Grand Paris, le Grand Paris Express (GPE) avec son tracé en rocade qui va créer de nouveaux liens sociaux et économiques entre des territoires périphériques qui ne se connaissaient pas jusque-là, en particulier, à l'est, le chapelet de communes qui s'étale de Bobigny à Champigny.

«Le Grand Paris Express (GPE) avec son tracé en rocade va créer de nouveaux liens sociaux et économiques entre des territoires périphériques qui ne se connaissaient pas jusque-là»

Face à une opération sans équivalent depuis Hausmann et Delouvrier, certains rêvent de rupture avec le passé pour répondre à l'aspiration d'un urbanisme plus démocratique de "maîtrise des usages", la capacité reconnue aux habitants d'un territoire (immeuble, rue, quartier, ville, agglomération...) de participer à sa conception et son aménagement.

Le modèle top-down

Pour cela, ne faudrait-il pas s'émanciper du modèle d'urbanisme dit "à la française", ultra-centralisé, que l'enseignante et critique d'architecture Françoise Fromonot définit comme un "urbanisme de composition", où l'on construit sur table rase, guidé par une obsession de la maîtrise "top-down". Le projet de l'infrastructure fondatrice géante des 68 gares est d'ailleurs déjà lui-même dans la grande tradition de verticalisation à outrance.

Vous souhaitez lire la suite ?

Il vous reste 80% à lire - Découvrez nos offres

Essai gratuit

pour les premières 24 H
non renouvelable

0€

S'inscrire

Sans engagement

Accès 24 H

Articles illimités
Journal pdf

3€

Acheter

Sans engagement

Accès permanent

Articles illimités
Journal pdf

10€
par mois

S'abonner

Résiliable à tout moment

Déjà inscrit ou abonné ? [Identifiez-vous](#)

Publié le 12/10/2017

Catégories :

Collectivités / Sociétal / Gouvernance / Jacques Secondi /